



GT classement des postes comptables en 2012.

La délégation **F.O.-DGFIP**, outre deux secrétaires généraux adjoints, comprenait 3 experts, comptables respectivement en poste mixte, SIP et Paierie régionale.

En introduction le syndicat F.O. des finances publiques a une fois de plus revendiqué des moyens supplémentaires en débouchés pour que ce nouveau classement ne se fasse pas à périmètre constant ce qui impose que tout poste comptable qui passe dans la catégorie supérieure entraîne le déclassement d'une autre trésorerie.

Il est donc indispensable que le ministre du budget octroie, comme cela avait été envisagé avant la crise financière, des indices supplémentaires ce qui permet une aspiration par le haut pour toutes les catégories de postes comptables.

F.O.-DGFIP revendique que pour les prochains classements de nouveaux critères soient disponibles en extraction automatique dont ceux sur le nombre et la nature des titres pour le secteur public local ou sur l'activité des pôles patrimoniaux.

À ce titre il est anormal que les comptables aient dû signaler autant d'anomalies dans les bases extraites qu'ils ont eu à vérifier. La aussi la DGFIP devra à l'avenir être plus rigoureuse en terme de qualité des données par exemple en infocentre.

Cette demi-journée de travaux avait pour but de balayer, par famille de postes comptable au nombre de 6, tous les indicateurs retenus précédemment par la Direction Générale pour déterminer quel coefficient de pondération on leur affecte. Le but étant d'attribuer à chaque poste comptable des points servant à les classer au sein de leur famille respective. Pour les postes en gestion conjointe au nombre de 66, leur valorisation est ajoutée à celle du poste principal.

Enfin il y a deux types d'indicateurs : Les « métiers » spécifiques à chaque famille de postes qui donne un premier total de points aux postes comptables et les critères de complexité et managériaux qui permettent de pondérer à la hausse de 5 à 20 % ce sous-total pour tenir compte de spécificités. Les pourcentages de pondération correspondent à un nombre de points attribués pour chaque indicateur de chaque bloc « métier » (base totale à répartir : 100 millions de points).

Pour chacune des six familles **F.O.-DGFIP** a donné son avis à la Direction Générale sur la pertinence des pondérations de critères que cette dernière proposait.

- Famille des trésoreries mixtes :

La simulation B paraît plus représentative du poids respectif des activités recouvrement impôts des particuliers et gestion des communes, EPL et ESPSMS. Le recouvrement sur les particuliers passerait de 49 % à 33 %.

- Famille des trésoreries spécialisées :

Il s'agit de la famille ou les choix sont les plus difficiles à exercer car il y a 6 sous familles avec des équilibres anciens que **F.O.-DGFIP** n'entend pas bouleverser or la simulation B faisait passer une paire régionale de C2 en C3.

- Famille des PRS :

Ces postes comptables ayant fait l'objet d'un classement très récent au fil de l'eau de leur création il n'a pas paru opportun à **F.O.-DGFIP** que la Direction Générale modifie la répartition des PRS entre les 4 catégories.

- Famille des SIP :

La simulation B, en matière d'assiette des particuliers, qui donne une pondération plus importante à l'indicateur « nombre de dossiers à fort enjeux » (DFE, 5 à 10 %) par rapport au critère du nombre d'articles de TF (diminution de 10 à 5 %) semble plus pertinente sachant que l'autre indicateur qui porte sur le nombre d'articles de TH reste pondéré à 15 %.

- Famille des SIE :

La simulation B pour l'assiette des professionnels pondère plus avantageusement le nombre de restitutions IS et le nombre de remboursement de crédits de TVA, crédits impôt recherche et report en arrière de déficit au détriment du nombre de redevables ce qui semble plus représentatif d'une part de l'activité de ces postes comptables et d'autre part des risques accrus en terme de responsabilité des comptables. De plus ce choix impliquerait moins de déclassement de SIE.

Pour le recouvrement des professionnels : un changement des taux de pondération est demandé à la Direction Générale : procédures collectives (20 % au lieu de 34 %) et comptes débiteurs (30 % au lieu de 16 %).

Gestion de l'enregistrement : **F.O.-DGFIP** indique que la simulation B nous semble meilleure mais avec une modification du poids des blocs métiers : augmenter le poids de l'enregistrement (7 % au lieu de 5 %) et réduire d'autant le poids des indicateurs « assiette et recouvrement » en privilégiant le recouvrement.

- Famille des SIP-SIE :

Même commentaires que pour les deux familles précédentes.

Au nombre de points obtenu après application des critères métier s'appliquera un coefficient déterminé au vu d'un ensemble cumulatif de critères de complexité et d'un critère managérial.

8 critères de complexité seront mis en œuvre :

- Gestion de l'accueil dans les SIP dits « grands sites » la pondération pour ce type de poste serait de 10 %. **F.O.-DGFIP** demande une discrimination plus importante, compte tenu de la difficulté d'assurer cette mission.
- Population en Zone Urbaine Sensible (ZUS) de 0 à 20 % : **F.O.-DGFIP** après avoir dénoncé des exemples de répartition arbitraire entre SIP d'un grand site, revendique que le SIP chargé de l'accueil commun se voit majoré aussi à ce titre.

- Nombre de communes de plus de 10 000 hab. à gérer : maxi 3 avec 0 % ou 16 % ou 18 % ou 20 %.
- Nombre de comptabilités (SPL) tenues : 0 à 5 %.
- Nombre de nomenclatures comptables (SPL) utilisées : 0 à 5 %.
- Part des droits CFE pris en charge dans les impôts des professionnels : de 0 à 10 %.
- Nombre d'entreprises domiciliées : de 0 à 10 %.
- Poste support d'une ou plusieurs gestions conjointes : 5 %.

Un critère managérial qui s'appliquera à tout poste quelle que soit sa famille de classement (Hors PRS) : Il serait calculé en fonction du nombre d'arrivées et de départs pour un poste comptable. La Direction Générale propose un bonus de 5 %.

Ce critère managérial soulève des débats entre organisations syndicales et vis-à-vis de la Direction Générale : Certaines OS souhaitent voir ce critère pondéré à 10 % au lieu de 5 % d'autres souhaitant le voir pondéré à 0 % au lieu de 5 % pour ne pas trop favoriser les grosses structures. **F.O.-DGFIP** demande à la Direction Générale de nous communiquer une simulation entre 5 % et 10 % pour nous permettre de nous prononcer plus en connaissance de cause.

De plus le taux de rotation de personnel lissé sur 3 ans paraît plus pertinent que le seul nombre d'arrivées et de départs. Une expertise sur les conséquences de ces choix sur le classement est d'autant plus indispensable.

F.O.-DGFIP demande, à ce stade de la procédure, la fourniture des simulations du futur classement qui seules permettront de se prononcer sur la pertinence des pondérations envisagées.

Notre souci principal reste que ce futur classement tienne, certes, compte du changement de périmètre de nombreux postes comptables mais sans provoquer plus de changement de catégories que lors des classements précédents car derrière les structures il y a des femmes et des hommes qui devront muter ou voire leur rémunération baisser.

La prochaine rencontre avec la Direction Générale permettra d'examiner les propositions de l'administration sur les règles de césure entre les catégories de postes comptables et d'aborder le sujet des « indices » pour la catégories C1.

Liste des annexes :

- 1 fiche de pondération des blocs métiers par famille.
- 10 fiches de pondération des critères métiers.
- 6 fiches de comparaison des simulations, pour les familles de postes comptables.
- 1 fiche sur les critères de complexité et managérial.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu